

Communiqué de presse du 16 septembre 2008

## Chalets dans la Grande Cariçaie: le tribunal botte en touche

**Le Tribunal cantonal fribourgeois a déclaré que les organisations de protection de la nature ne sont pas légitimées pour contester l'Ordonnance du Conseil d'Etat visant à maintenir définitivement les chalets au milieu des sites protégés de la Grande Cariçaie. Les associations de protection de la nature ASPO/BirdLife Suisse, Pro Natura et WWF ont porté le dossier le 15 septembre 2008 au Tribunal fédéral. Ce dernier devra se prononcer sur cette décision de non recevabilité du recours des organisations.**

Aux yeux des organisations, il n'est pas acceptable que le Conseil d'Etat s'octroie la possibilité de maintenir définitivement les chalets sans que cette décision de principe ne puisse être examinée par une instance juridique. Les Tribunaux cantonaux vaudois et fribourgeois ont été saisis du dossier en ce début d'année. Les juges fribourgeois ont éludé la question en déclarant le recours irrecevable. Le Tribunal cantonal vaudois, de son côté, n'a pas encore statué. Afin de savoir qui est compétent dans cette affaire, les associations de protection de la nature ASPO-BirdLife Suisse, Pro Natura et WWF ont porté le dossier le lundi 15 septembre 2008 au Tribunal fédéral.

Pour les organisations, cet imbroglio juridique illustre déjà les nombreux problèmes soulevés par le projet de maintien définitif des chalets dans les sites naturels parmi les plus précieux de Suisse. Cette situation montre que la solution des contrats a été bricolée. Elle ne représente pas une solution durable capable d'assurer la protection de biotopes d'importances nationale et internationale. L'ASPO, Pro Natura et le WWF ne peuvent accepter le maintien définitif des chalets situés dans les réserves naturelles. Pourtant leur déplacement progressif, au terme des baux, hors des sites sensibles et protégés faisait non seulement partie des conditions acceptées il y a 50 ans, mais il avait été aussi décidé et accepté pour maintenir la qualité naturelle de ce site exceptionnel.

Renseignements supplémentaires :

François Turrian, ASPO/BirdLife Suisse, 079 318 77 75, [francois.turrian@birdlife.ch](mailto:francois.turrian@birdlife.ch)

Nicolas Wüthrich, Pro Natura, Tél. 079 212 52 54, [nicolas.wuthrich@pronatura.ch](mailto:nicolas.wuthrich@pronatura.ch)

<http://www.chaletsgrandecaricaie.ch>